



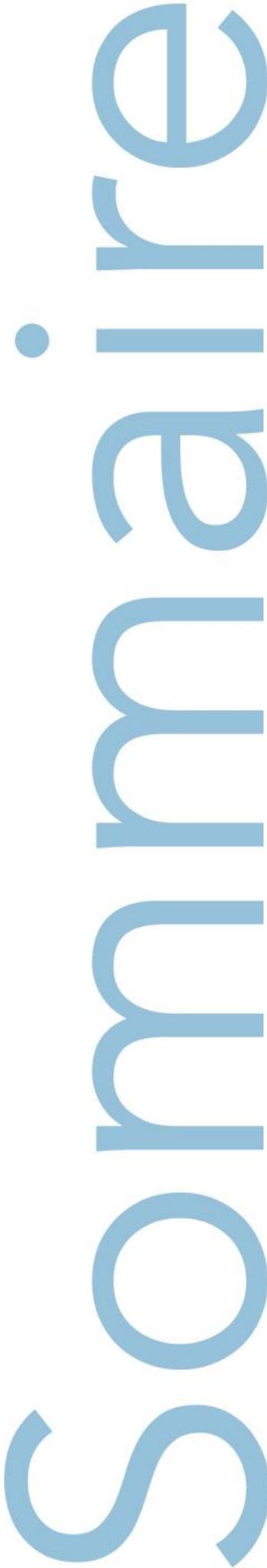
# DICRIM



**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

## **FACE AUX RISQUES**

HOTEL DE VILLE  
PLACE DU 18 JUIN 1940  
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES



p 4 QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR  
ET PFMS

p 5 PCS / PICS / PAPI

p 6 MY PREDICT et SAIP

p 7 TELEALERTE

p 8 CCFF et DEBROUSSAILLEMENT

### *Les risques majeurs*

p 9 FEUX DE FORET

p 10 INONDATION

p 11 SUBMERSION MARINE

p 12 TSUNAMI

p 13 MOUVEMENT DE TERRAIN et SEISMES

p 14 TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

p 15 RADON

### *Les précautions à prendre*

p 16 TEMPETE

p 17 CANICULE / SÉCHERESSE

p 18 et 19 RISQUE TERRORISTE

p 20 RISQUE NUCLEAIRE ET SANITAIRE

p 21 KIT D'URGENCE

p 22 NUMEROS ET LIENS UTILES

p 23 OU SE REFUGIER



# Le mot du Maire

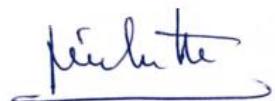
Chers Six-Fournais,

Conformément à la réglementation en vigueur, notre commune s'est dotée d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il recense l'ensemble des risques naturels et technologiques majeurs auxquels Six-Fours peut être confrontée.

Ce document a pour vocation de sensibiliser chacun d'entre nous sur les risques identifiés et cartographiés ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre avant, pendant et après un sinistre. C'est à la fois un état des lieux précis tout autant qu'un recensement de bons réflexes et des bons comportements à tenir en cas d'alerte et de danger.

Le DICRIM est là pour vous informer sur les dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques évalués. Vous y lirez en détail les moyens d'alerte. Je vous invite à le consulter attentivement et à le conserver. C'est l'assurance pour tous les habitants de notre commune d'acquérir une véritable culture du risque.

Ensemble, il nous appartient de devenir les acteurs de notre propre sécurité autant que de celle des autres.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Sébastien VIALATTE".

Jean-Sébastien VIALATTE

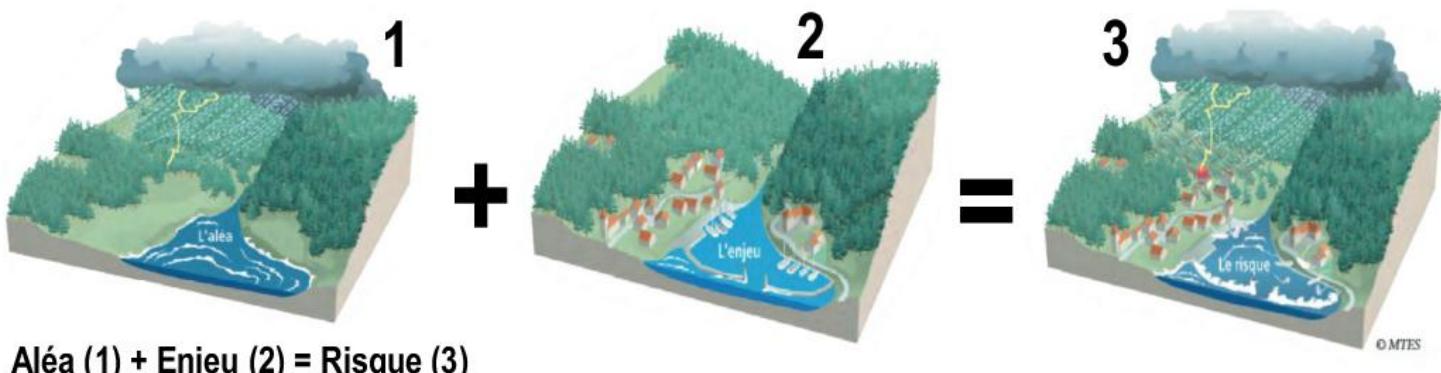
Maire de Six-Fours les Plages - Député honoraire  
Président de la commission Culture de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

# ► QU'EST CE Q'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la conséquence d'un aléa, pouvant être d'origine naturelle ou technologique. Cet aléa peut potentiellement être considéré comme dangereux dans une zone où des enjeux humains et économiques sont implantés. Un risque majeur peut donc avoir un fort impact pour les populations et sur l'environnement selon l'ampleur de sa gravité, pouvant dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées. Pour qu'un risque soit considéré comme majeur, il faut que l'aléa soit fort et que la vulnérabilité soit importante.

**La définition usuelle donnée pour le risque est la suivante : Aléa (1) + Enjeu (2) = Risque (3)**

C'est la confrontation d'un aléa (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux.



## ► LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (P.F.M.S)

*Connaître...S'équiper... Se préparer*

Ce guide vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sûreté (P.F.M.S.).

Réalisez-le avec vos proches, vous renforcerez votre capacité à surmonter ces situations difficiles grâce à la connaissance :

- des risques auxquels vous et votre famille êtes exposés ;
- des moyens d'alerte vous avertissant d'un danger ;
- des consignes de sécurité à respecter pour votre sauvegarde ;
- des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités.

Enfin, vous découvrirez l'importance de répertorier avec soin les numéros de téléphone indispensables en cas d'événement grave et de constituer un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité.

Téléchargeable sur : [http://www.mementodumaire.net/  
wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf](http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf)



## → LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Le P.C.S. permet de mettre en place une organisation nécessaire pour faire face aux risques majeurs. Son objectif est d'acter un process organisationnel, par le biais de formations, d'outils techniques et de méthodes permettant de faire face aux situations de risques, et d'éviter ainsi une crise. Ce plan a pour objectif de définir les mesures préventives et de secours à prendre afin de préserver la sécurité des Six-Fournais, en protégeant au mieux leurs biens et leur environnement.

---

## → LE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.I.C.S.)

Le P.I.C.S, en soutien du Plan Communal de Sauvegarde, vise à renforcer et favoriser la coopération intercommunale à travers la mutualisation des moyens et fournir des outils communs à toutes les Communes tout au long de l'année et lors des évènements défavorables.

Le 20 Décembre 2008 : signature de la convention par les Maires des 11 communes de la Communauté d'Agglomération TPM\*.

En 2009, la Commune de La Crau rejoint le territoire intercommunal et de ce fait, le PICS.

\* COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TPM : CARQUEIRANNE, LA CRAU, LA GARDE, HYÈRES, OLIOULES, LE PRADET, LE REVEST-LES-EAUX, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, TOULON ET LA VALETTE-DU-VAR.



## → PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI PCT)

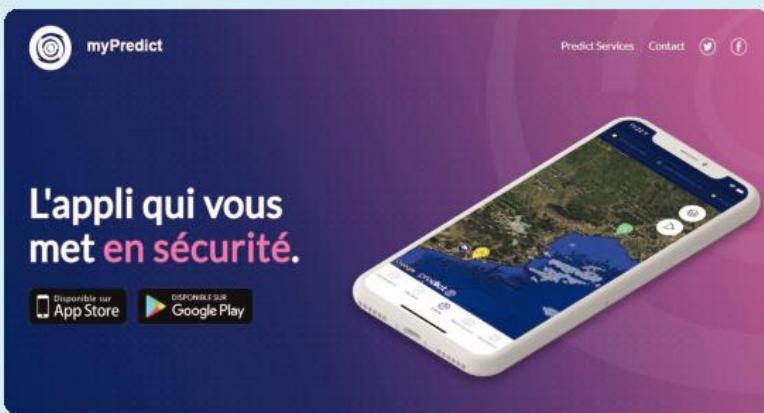


La Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est engagée dans la réalisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT). Il s'agit d'un outil opérationnel et contractuel de gestion intégrée qui vise à réduire l'impact des inondations, qu'elles soient liées à des débordements de cours d'eau, à des ruissellements ou à la submersion marine.

Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais\* a été labellisé par la Commission Mixte Inondation le 5 juillet 2018 à Paris et signé par l'ensemble des partenaires le 4 avril 2019. Cette labéllisation permet d'obtenir le soutien financier de l'État.

\* Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais implique 17 communes :  
LE BEAUSSET, CARQUEIRANNE, LA CRAU, ÉVENOS, LA FARLÈDE, LA GARDE, HYÈRES, OLIOULES,  
LE PRADET, LE REVEST-LES-EAUX, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, SANARY-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER,  
SIX-FOURS-LES-PLAGES, SOLLIÈS-VILLE, TOULON, LA VALETTE-DU-VAR.

## L'APPLICATION « MY PREDICT »



En complément préventif et immédiat du Plan Communal de Sauvegarde, l'application pour smartphone, tablette et montre connectée "My Predict", mise au point en partenariat avec Météo France, permet aux particuliers d'être informés en temps réel sur les risques météorologiques diagnostiqués 24h/24 et 7j/7, sur l'ensemble du territoire national, par des ingénieurs experts et d'être conseillés sur l'attitude à adopter pour leur sauvegarde.

Outre les différents outils de communication et d'alerte mis en place par la Commune, notamment sur la page Facebook de la Ville, cette application gratuite, disponible sur Android et IOS, vous permet d'être précisément informés en cas de risque majeur.

## SAIP (SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

En cas de catastrophe imminente, l'alerte est donnée par la diffusion d'un signal particulier émis par une sirène. Elle permet à chacun de modifier son comportement et d'adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées.

L'alerte prévient d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs, par exemple les mouvements de terrain ou les séismes, peuvent survenir sans que la prévision soit possible; dans ce cas l'alerte ne peut être donnée.



- **ALERTE** : Signal comportant 3 cycles d'1 minute et 41 secondes, séparés d'un silence de 5 secondes.
- **FIN D'ALERTE** : Signal continu de 30 secondes.
- **LES ESSAIS MENSUELS** : 1 Séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1ers mercredis du mois.



# TÉLÉALERTE : SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION À LA POPULATION

*Pour prévenir, l'anticipation, l'organisation et l'information sont les armes les plus efficaces.*

La commune s'est équipée d'un **système automatisé\*** de gestion d'alertes et d'informations à la population (TéléAlerte). Cette solution permet d'alerter l'ensemble ou une partie de la population grâce à des listes prédéfinies de contacts sur l'ensemble du territoire (téléphones fixes et portables, sms, fax, mail). La base de données est issue de l'annuaire universel (pages blanches/pages jaunes) et de vos inscriptions sur la base du volontariat.

Tous les contacts présents dans les bases de données sont géocodés sur la carte numérisée de la ville (sous réserve d'avoir une adresse valide) permettant ainsi d'effectuer une sélection cartographique afin de prévenir les administrés en fonction de leur secteur géographique.

En situation de crise, le lancement d'une campagne d'alerte permet d'informer et d'alerter en un minimum de temps les résidents exposés. Il fournit aussi à la cellule de crise un rapport complet comprenant les échecs de diffusion, ce qui permet d'organiser les équipes de reconnaissance sur le terrain.

<https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=568>

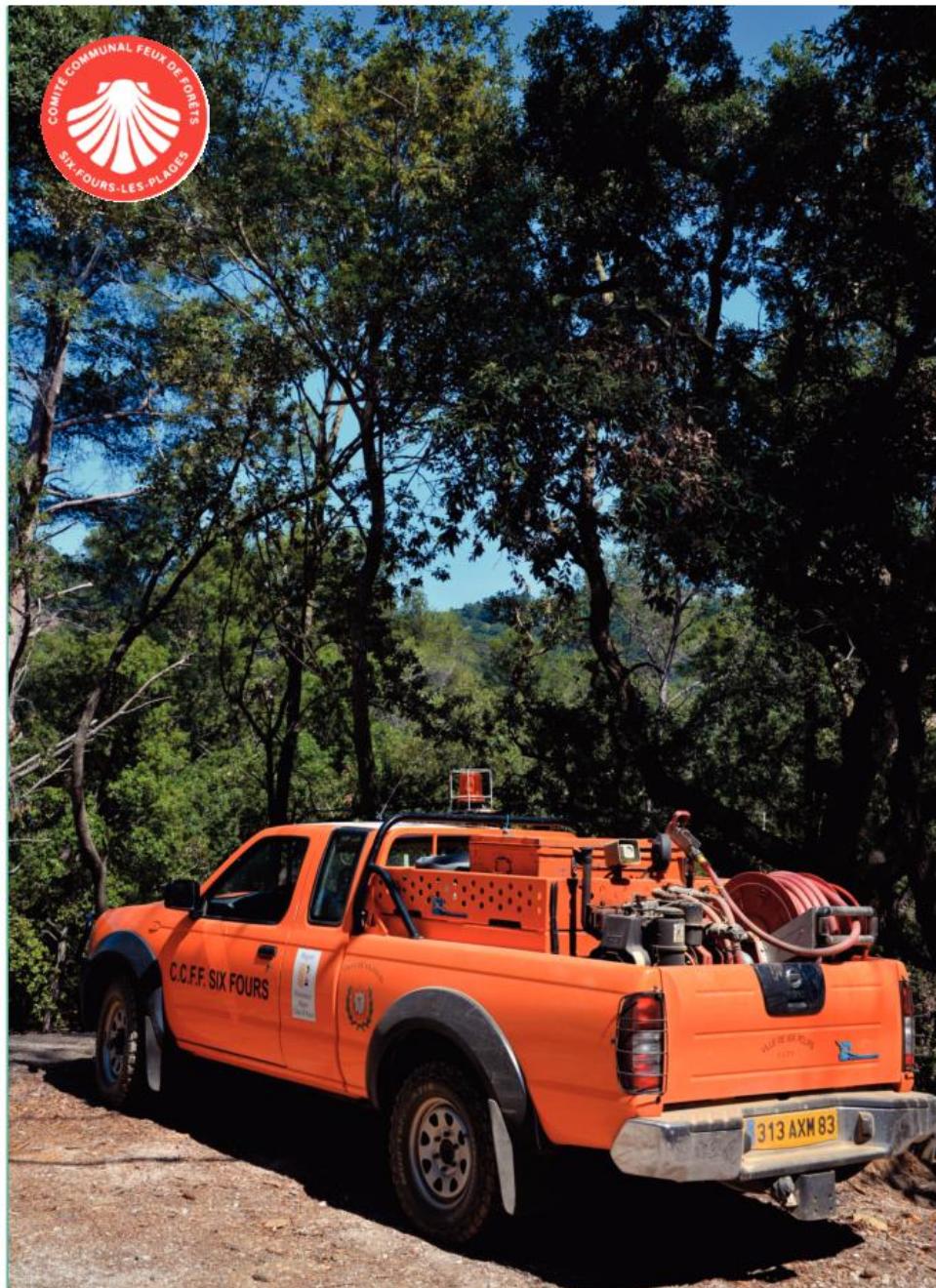
## TÉLÉALERTE : INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT



\*Dispositif conforme au RGPD: sécurité, confidentialité et droit d'accès

## Les bénévoles qui luttent pour la sécurité de la population :

Depuis la date de sa création, en 1998, le Comité Communal des Feux de Forêts aide les pompiers et les autorités publiques dans la surveillance et la prévention des risques majeurs pouvant toucher le territoire de Six-Fours-les-Plages.



C'est sous la direction de son Président délégué, Guy BERJOT, que les bénévoles du C.C.F.F. effectuent un large panel de missions, de manière parfaitement structurée, dans l'unique but de veiller à la sécurité de la population et de leurs biens.

Parmi ses nombreuses missions, les bénévoles du CCFF se mobilisent 7j/7 pendant la période du 15 juin au 20 septembre pour assurer la surveillance des massifs forestiers de Six-Fours. De plus, tout au long de l'année, ils effectuent des missions d'assistance et de soutien dans le domaine de la Sécurité.

### LE C.C.F.F. EN QUELQUES CHIFFRES

- 63 bénévoles
- 3 véhicules dont :
  - 1 porteur d'eau,
  - 1 plateau,
  - 1 d'intervention rapide
- 2 motopompes

[www.facebook.com/CCFFSixFoursLesPlages](https://www.facebook.com/CCFFSixFoursLesPlages)

## L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT :

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

\* La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant.

Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 94 46 83 83 ou Agent de l'Office National des Forêts au 06 25 54 19 60 ou la Police de l'Environnement aux 04 94 34 94 20 / 06 18 93 59 28.

# Feux de forêt



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

-  Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.
-  Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
-  Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

### PENDANT

#### SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU :

-  Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
-  Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.
-  Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.
-  Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.
-  Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous des vents en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.
-  Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
-  Écoutez la radio (France Info, France Bleu).
-  Évitez d'utiliser votre véhicule.

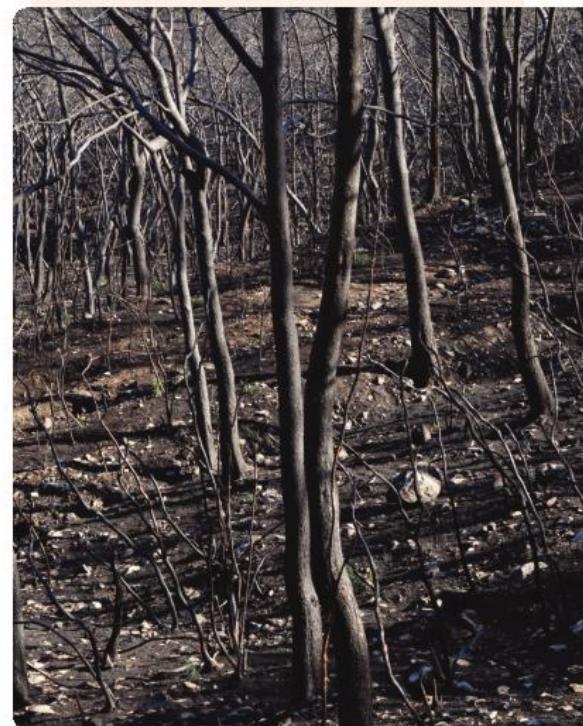
### APRÈS

-  Faites l'inventaire des dégâts.
-  Aérez et désinfectez les pièces.
-  Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



## LE RISQUE FEUX DE FÔRET

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice.



La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

## LES RISQUES DANS LA COMMUNE

La commune de Six-Fours s'étend sur 2 710 Ha dont 1 181 Ha d'espaces forestiers préservés. Sont considérées à risques les zones boisées ainsi que les zones situées à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

#### Ce sont principalement :

La forêt du Cap Sicié - la colline de Tante Victoire - le massif du Fort - la pointe du Cap Nègre - le bois de la Coudoulière - les îles du Gaou et des Embiez

Pour en savoir plus: <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaître-les-risques-près-dechez-moi>



## OU S'INFORMER ?

- > MAIRIE : 04 94 34 93 00
- > SERVICE SÉCURITÉ
- INTERVENTIONS : 04 94 25 65 29
- > SAPEURS POMPIERS :
- 112 OU 18



INONDATION

# Inondation



## LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

## OU S'INFORMER ?

> POLICE MUNICIPALE

04 94 34 94 20

> MAIRIE : 04 94 34 93 00

> SERVICE SÉCURITÉ

INTERVENTIONS : 04 94 25 65 29

> MÉTÉO FRANCE :

[WWW.METEOFRAZ.COM](http://WWW.METEOFRAZ.COM)

## LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune de Six-Fours est soumise au risque de crues torrentielles et de ruissellements urbains suite à de fortes précipitations. Les zones où le risque d'inondation est le plus important sont situées aux abords de la Reppe : en cas de crue, la rivière déborde vers sa rive gauche (dans le quartier des Lônes) avec des débits élevés et une hauteur d'eau d'un mètre, pour rejoindre la mer en coupant la route départementale sur un front d'une largeur de 500 m environ. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation lié à la présence de La Reppe a été approuvé le 25 mars 2010 par arrêté préfectoral. Des zones d'inondation existent également de part et d'autre des ruisseaux communaux : le Pontillot et ses affluents, le Bouchou et l'Augias, le Rayolet, les Roches Blanches et les Salles.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

### PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.



**VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :**  
Ne circulez pas dans une zone inondée.  
Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.  
Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts.  
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

# Submersion



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Radio France, France Info etc.).

### PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez les secteurs littoraux.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.



### LE RISQUE SUBMERSION MARINE

**Une submersion marine correspond à une inondation temporaire de la zone côtière par la mer en raison de conditions météorologiques et marégraphiques défavorables (surcote, fortes vagues, forts vents).**

Elle engendre l'inondation des terrains situés en dessous du niveau de la mer, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eau marine franchissent des ouvrages de protection. Le choc des vagues à la côte peut également avoir un impact fort sur les ouvrages et enjeux côtiers.



Ce phénomène peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens (destruction des installations portuaires, inondation de quartier d'habitations, pertes agricoles, etc.) et/ou l'environnement (destruction des plages, des dunes, mammifères marins échoués, etc....).

#### LES SECTEURS EXPOSÉS:

La Commune de Six-Fours-Les-Plages est soumise au risque Tsunami - vagues submersion sur toute sa partie littorale (impact sur toutes les plages, ports, digues ).

Pour en savoir plus :

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaître-les-risques-pres-dechez-moi>



# Tsunami



## LE RISQUE TSUNAMI

Les tsunamis sont engendrés par un mouvement brutal du fond marin (séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques) générant une onde de submersion sur le cordon littoral pouvant être dévastatrice. Ils sont constitués de plusieurs vagues qui inondent brutalement le littoral et peuvent s'enfoncer jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres.

Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'impact des vagues et du déferlement sur les constructions et les autres structures, l'inondation et le reflux rapide et très violent de la mer dans les zones de basse altitude, et l'érosion du cordon littoral.

Des signes avant-coureurs peuvent permettre de prendre conscience de l'arrivée imminente d'un tsunami, comme le retrait rapide de la mer.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dès que vous recevez une alerte :



Si vous êtes à votre domicile, montez à l'étage.



Si vous êtes sur la plage, sur le littoral, gagner immédiatement les premières hauteurs à pied. S'ils existent, suivre les panneaux d'itinéraire d'évacuation.



Si vous êtes à votre domicile, montez à l'étage.



Ne prenez pas votre véhicule..



Prenez le strict nécessaire : papiers, eau potable, et médicaments (kit de sécurité).



Ne téléphonez pas.

Libérer les lignes pour les secours.



Ecoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités..

## LES SECTEURS EXPOSÉS:

La Commune de Six-Fours-Les-Plages est soumise au risque Tsunami - vagues submersion sur toute sa partie littorale (impact sur toutes les plages, ports, digues ).



# Mouvements de terrain



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

### LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol, qui s'effectue en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

On en dénombre plusieurs types : GLISSEMENT DE TERRAIN, ÉROSION DU LITTORAL, COULEE DE BOUES...

### LES RISQUES À SIX-FOURS

Les mouvements de terrain peuvent se manifester soit : sur le littoral, par une érosion marine sur les côtes sableuses ou un écroulement de falaise ; en plaine par des phénomènes de fluage ou de rétraction des sols argileux liés à l'alternance de périodes de pluviométrie et de sécheresse intense, ou encore de tassement des sols compressibles sous l'effet de surcharges (constructions) ou en cas d'assèchement (drainage...).



### OU S'INFORMER ?

■ Mairie : 04 94 34 93 00

# Séismes



### LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est l'un des risques majeurs où l'on ne peut pas agir sur l'aléa, donc l'éviter.

Il est dû à une secousse du sol provoquée par le mouvement des plaques tectoniques. L'activité sismique se concentre le long de failles rocheuses.

### LES RISQUES À SIX-FOURS

Un nouveau zonage sismique des communes françaises est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 :

**Zone 1 Sismicité très faible,**

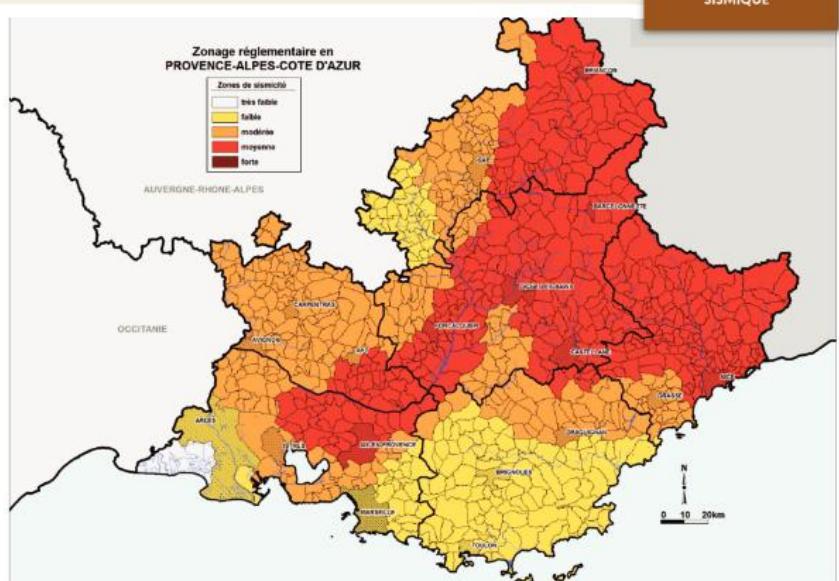
**Zone 2 Sismicité faible,**

**Zone 3 Sismicité modérée,**

**Zone 4 Sismicité moyenne,**

**Zone 5 Sismicité forte.**

**La commune de SIX-FOURS est située en Zone 2 (Faible).**



**Abritez-vous** loin des fenêtres.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**



# Transports de matières dangereuses

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112

ne pas fumer

respecter les consignes données par les autorités

En cas de fuite de produits...

ne pas toucher les produits toxiques

rejoindre le bâtiment le plus proche

s'éloigner de la zone dangereuse

En cas de confinement dans un bâtiment...

fermer le gaz et l'électricité

se confiner en obturant les entrées et fenêtres

ne pas fumer

ne pas encombrer les lignes téléphoniques

arrêter les ventilations

Ce risque se caractérise par un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses de type inflammable, explosif, corrosif,毒ique, radioactif... sur des axes routiers, ferroviaires ou maritimes.

## LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Les accidents de ce type peuvent survenir pratiquement n'importe où dans la commune, compte tenu des livraisons de carburants et de combustibles.

Le risque est cependant plus marqué sur les axes de transit significatifs : l'autoroute A50 • la ligne SNCF Paris-Vintimille • les routes départementales D559, D63, D16 et D616



## OU S'INFORMER ?

■ Mairie : 04 94 34 93 00

■ Police Municipale : 04 94 34 94 20

## i Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

Classe 2 : Gaz  
GPL, Butane, Azote



Plaque Orange



Code danger  
Code matière



Classe 3  
Liquides inflammables  
Essence, Gasoil, Fuel

# Radon



## LE RISQUE RADON

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entraîner un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'autorité de sûreté nucléaire.

Veuillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

**VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES**



Six-Fours-les-Plages et toutes les autres communes de France sont notées de 1 à 3 pour établir leur degré d'exposition au risque radon.  
Le risque radon établi à Six-Fours-les-Plages est de 3 sur 3.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ELEVÉ

(supérieure à 300 Bq/m<sup>3</sup>), veillez à :



Renforcer l'étanchéité de votre habitation



Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.



Vérifier votre système de chauffage.



Prévenez les autorités.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**Important :** Vérifier régulièrement l'efficacité des mesures de réduction entreprises

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# Tempête

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

### PENDANT



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

### APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.



### LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux,etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).



### OU S'INFORMER ?

> Police Municipale: 04 94 34 94 20

> Mairie : 04 94 34 93 00

> Service Sécurité Interventions :  
04 94 25 65 29

> Météo France :  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

# Sécheresse



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  réparer toute fuite d'eau rapidement
-  privilégier les douches aux bains
-  opter pour des installations sanitaires économies en eau
-  respecter l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans le département du Var (limiter ou stopper l'arrosage des jardins, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...)

## LE RISQUE SÉCHERESSE :

Un manque de pluie ou une utilisation trop intensive de l'eau (consommation humaine, agriculture, industrie...) disponible peuvent provoquer un risque de sécheresse. En cas de sécheresse, le Préfet du Var peut décider d'une restriction de l'usage de l'eau, afin de préserver les ressources en eau potable.



## LES RISQUES À SIX-FOURS

L'ensemble du territoire Six-Fournais pouvant être exposé au manque de pluie, le risque sécheresse peut survenir partout en période estivale.

## OU S'INFORMER ?

- Mairie : 04 94 34 93 00 ■ Service Sécurité 04 94 25 65 29
- Pour en savoir plus: [www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de chez-moi](http://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de chez-moi)

# Canicule



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
-  Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
-  Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
-  écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

## LE RISQUE CANICULE :

Il se caractérise par de très fortes chaleurs, jour et nuit, durant trois jours consécutifs minimum. Il peut s'accompagner d'autres phénomènes considérés comme dangereux : sécheresse, appauvrissement des ressources d'eau, risque incendie...



## C.C.A.S. ET PLAN CANICULE :

Tout au long de l'année, afin d'anticiper la canicule en période estivale, le Centre Communal d'Action Sociale met à jour son registre communal, répertoriant les personnes âgées ou handicapées, isolées habitant sur la Commune. En cas de déclenchement d'une alerte canicule, chaque personne inscrite dans ce registre est contactée par le C.C.A.S afin de leur rappeler les précautions à prendre.

Inscription ouverte toute l'année au C.C.A.S.

À l'adresse suivante : Mairie de Six Fours – CCAS " Godfray Jouglas"BP 97 – 83183 Six Fours Cedex Tel: 04 94 34 94 50 (standard) / 04 94 34 94 30 (ligne directe)

## OU S'INFORMER ?

- Mairie : 04 94 34 93 00
- Service Sécurité 04 94 25 65 29



# Risque terroriste



## LE RISQUE TERRORISTE

La menace terroriste se caractérise comme étant un mode d'action s'affranchissant des "règles de guerre conventionnelles", sans discernement des civils, usant de la violence provoquée dans une irruption brutale afin de contraindre les gouvernements, tout en choquant l'opinion publique.

Malgré le renforcement de lutte anti-terroriste aux niveaux national et international, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence, impactant également la France (attentats de Paris en 2015, de Nice en 2016...).

### SE PRÉPARER FACE AU RISQUE

> Signaler tout comportement suspect au **0800 065 696**

> Ne pas diffuser de rumeurs et informations douteuses sur les réseaux sociaux

### Où s'informer ?

> Police nationale le 17 ou le 112, par téléphone

> "Stop Djihadisme"

[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

> Plan VIGIPIRATE

[www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate](http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate)

> Pour en savoir plus

[www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)



### URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximales en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat.

- > Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique
- > Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat
- > Mesures exceptionnelles d'alerte de la population
- > Durée limitée à la gestion de crise



### SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

Face à un niveau élevé de la menace terroriste.

- > Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- > Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles
- > Pas de limite de temps définie



### VIGIPIRATE

> Posture permanente de sécurité, valable en tout temps et en tout lieu

> Nombreuses mesures permanentes de sécurité

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

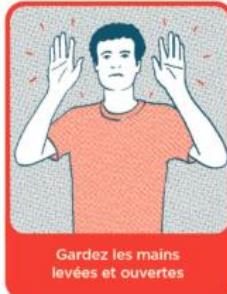
## 1/ S'ÉCHAPPER > si c'est impossible



## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



## VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)





# Risque nucléaire

En cas de survenance d'un accident nucléaire, les mesures de protection des populations seront annoncées par la préfecture. Cette dernière mettra un numéro d'appel à disposition du public pour tous renseignements sur les comportements à adopter. De plus, des véhicules diffuseront le message d'alerte à l'ensemble des populations environnantes. Pour les installations équipées de sirènes, le déclenchement de celles-ci signifie que les populations doivent se mettre à l'abri et à l'écoute.

Les activités nucléaires sont présentes sur le territoire national. Le risque nucléaire représente tous les rejets accidentels d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnements graves dans une installation nucléaire industrielle. Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par irradiation (proximité de la source) ou contamination par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombées au sol (aliments frais ingérés), des conséquences graves sur le long terme pour les personnes, les biens et sur l'environnement.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

### > Pour en savoir plus :

**Le site de Autorité Nucléaire de Sûreté :**  
[www asn fr](http://www asn fr)

**Le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire :** [www irsn fr](http://www irsn fr)



# Risque sanitaire

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

se confiner dans son domicile, fermer les portes et fenêtres, couper les ventilations si possible

s'informer sur l'évolution de la situation via les médias

se tenir prêt à évacuer, sur ordre des pouvoirs publics

respecter les restrictions alimentaires ordonnées par le Préfet du Var, ainsi que sur la consommation d'eau

stocker des denrées conditionnées en conserves, des produits secs, eau minérale...

en cas de symptômes, contacter son médecin traitant ou le 15

## LE RISQUE SANITAIRE

**Un risque sanitaire est un risque immédiat, ou à long terme, représentant une menace directe sur le système de santé. Il peut être de plusieurs natures : infectieuse (pandémie grippale, Ebola, épidémie...), pollution des eaux (rejets domestiques, industriels, agricoles, malveillants...), contamination alimentaire ou médicamenteuse.**



## OU S'INFORMER ?

- Ministère de la Santé et des solidarités
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
- Agence Nationale de sécurité sanitaire : [www.anses.fr](http://www.anses.fr)
- Institut National de veille sanitaire : [invs.santepubliquefrance.fr](http://invs.santepubliquefrance.fr)

# PRÉPARER SON KIT D'URGENCE

La crise est très souvent une situation d'urgence : l'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite. Anticiper en identifiant un lieu de rassemblement au préalable, en préparant un sac de médicaments ou une liste de numéros d'urgence, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide, cet ensemble de gestes et de bonnes pratiques permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches.

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



## Eau et nourriture

Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



## Double des clefs

de la maison et de la voiture



**Trousse de premiers secours**  
(pansements, bandages, ciseaux, désinfectant, etc.)



## Bougies

avec allumettes ou briquet



## Pharmacie

Traitements médicaux chroniques



## Argent liquide



**Lampe de poche, Radio**  
avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo



## Papiers d'identité

Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc.)



## Outils de base

Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc.

**Regroupez-les et placez-les  
dans un endroit facile d'accès !**



# LES NUMÉROS UTILES

- Mairie de Six-Fours les Plages 04 94 34 93 00
- Police Municipale : 7j/7 et 24h/24  
04 94 34 94 20 / 06 15 88 37 83
- Centre Communal d'Action Sociale - 04 94 34 94 50
- Service Sécurité : 04 94 25 65 29
- Centre Technique Municipal: 04 94 34 93 20
- Service Environnement: 04 94 10 80 20
- Commissariat de police nationale : 04 94 10 14 50



# LES LIENS UTILES

- Site officiel de la Ville de Six-Fours-les-Plages :  
[www.ville-six-fours.fr/](http://www.ville-six-fours.fr/)
- Site de la Préfecture: [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- Facebook : [facebook.com/VilleDeSixFoursLesPlages](https://facebook.com/VilleDeSixFoursLesPlages)
- Twitter: [twitter.com/6fourslesplages](https://twitter.com/6fourslesplages)
- Instagram : [www.instagram.com/villedesixfours/](https://www.instagram.com/villedesixfours/)
- Site Internet du serveur national d'annonce des crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Météo et climat - <https://www.meteofrance.com>
- Portail interministériel dédié aux risques majeurs  
[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)
- Info routes: <https://www.v-traffic.com>
- Site d'information de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances: <https://www.ffsa.fr>
- Portail de la prévention des risques majeurs  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs  
<http://observatoire-regionalrisques-paca.fr>

**LES NUMÉROS  
À CONNAÎTRE  
EN CAS D'URGENCE**

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**15**  
**SAMU**  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT  
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être ren dirigé vers un organisme de permanence de soins

**17**  
**POLICE  
SECOURS**  
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**18**  
**SAPEURS-  
POMPIERS**  
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Pour en savoir plus : [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

GOUVERNEMENT.FR

## OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

**Dans le cadre d'une alerte qui nécessite une évacuation, la municipalité vous alertera et vous orientera vers un des lieux de mise en sécurité prévue à cet effet.**

- ESPACE CULTUREL A. MALRAUX :

100 Av. De Lattre de Tassigny  
83140 Six-Fours-les-Plages

- SALLE PAUL ARÈNE :

100 Av. De Lattre de Tassigny  
83140 Six-Fours-les-Plages

- Salle SCARANTINO :

41 Rue du Stade  
83140 Six-Fours-les-Plages

- HALLE DES SPORTS DU VERGER :

45 Rue du Stade  
83140 Six-Fours-les-Plages

- PALAIS DES SPORTS DE LA COUDOULIERE :

741 Rue Curet Bas  
83140 Six-Fours-les-Plages

- SALLES POLYVALENTES DE LA MASCOTTE :

91 impasse des Lilas  
83140 Six-Fours-les-Plages

- MAISON DE LA MER :

228 Corniche de la Coudoulière  
83140 Six-Fours-les-Plages

- SALLE PROGRÈS :

66 rue du Progrès - ZA Les Playes  
83140 Six-Fours-les-Plages



# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

## FACE AUX RISQUES

HOTEL DE VILLE

PLACE DU 18 JUIN 1940

83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

04 94 34 93 00